



## Ecole Doctorale - 104

Sciences de la Matière, du Rayonnement  
et de l'Environnement

### Compte rendu de la réunion du Conseil de l'école doctorale - 104 Sciences de la Matière, du Rayonnement et de l'Environnement (SMRE)

Vendredi 6 mai 2022 à 9h30

#### Etaient présents :

##### Membres du Conseil

- Mme Sophie DUQUESNE
- Mme Véronique RIFFAULT
- Mme Hélène SELOSSE
- Mme Céline TOUBIN
- M. Patrick CORDIER
- M. Vincent PHALIP
- M. Jean-Paul CORNARD
- M. Jean-François PAUL
- Mme Sylvie DAVIERO
- M. Frédéric PAROL
- M. Christophe VAN BRUSSEL

- Mme Pauline DELPIERRE
- M. Maxime BEAUDOR
- Mme Mégane VENTURA

##### Membres invités :

- Mme Claire BUGNER
- M. Maxence MENDEZ
- Mme Betty FIGULA

#### Etaient excusés

##### Membres du Conseil

- M. Xavier VEKEMANS
- Mme Magdalena BAIDAN
- M. Nicolas TRIBOVILLARD
- M. Clément SAKAEL
- M. Mathias MEUNIER

##### Membres invités:

- M. Jean-Christophe BAUDEZ
- M. Philippe PERNOD
- Mme Isabelle FOURNIER
- M. Christophe VUYLSTEKER
- M. Marc LEFRANC
- M. Kamal LMIMOUNI
- Mme Soukaina MOUNTADIR
- M. Nicolas MONTROUSSIER
- Mme Angéline PELUS
- M. Raphael PERONI
- M. Simon SAMSOEN

Les secrétaires de séance étaient Betty Figula et Christophe Van Brussel

Présentation de l'ordre du jour :

- Présentation et nomination de la direction adjointe de l'ED
- Présentation et nomination des membres extérieurs du conseil de l'ED
- Budget 2021 (bilan) et budget 2022 (prévisionnel)
- Présentation/Validation du règlement intérieur de l'ED
- Référents Collège doctoral
- Points d'information divers :
  - La campagne des contrats doctoraux 2022 (à confirmer)
  - Situation de doctorants ukrainiens et russes
  - Les journées ADUM
  - Nouveau logo et site web de l'ED

### Ouverture du Conseil à 9h30

Frédéric Parol (FP) ouvre la réunion en présentant l'ordre du jour et la composition du Conseil de l'ED selon les dispositions de l'arrêté du 25 mai 2016 (cf PDF joint). Il poursuit sur la nomination de la direction adjointe de l'ED.

- Présentation et nomination de la direction adjointe de l'ED

FP propose la nomination de Véronique RIFFAULT (VR) en tant que directrice adjointe.

Il explique que SMRE est la 3ème plus grosse ED du périmètre lillois avec un effectif d'environ 380 doctorants et qu'elle est co-accréditée pour 3 établissements (U Lille, Centrale Lille Institut, IMT-Nord Europe). C'est pourquoi, FP souhaite solliciter une direction adjointe externe à U Lille.

Il précise que les 3 Vice-présidence et directions de la recherche des établissements sont d'accord sur cette nomination.

En effet, depuis fin 2019 et la mise en place du projet GRAEL, les missions de l'ED se sont élargies (fluidité du passage du master au doctorat, mise en place des programmes gradués renforçant les liens entre master et doctorat), et un besoin de développer la communication extérieure (diffusion de l'information grâce aux réseaux sociaux notamment) s'est fait ressentir. VR se propose de nous faire profiter de ses compétences dans ce domaine en particulier. Par ailleurs FP et VR se connaissent bien dans le cadre du labex CaPPA. Travailler en équipe au sein de l'ED ne leur posera de difficulté.

Avant de passer au vote, FP rappelle qu'il a fait parvenir le CV de Véronique aux membres du conseil, souligne son implication dans la relation entre l'ED et l'IMT et lui donne la parole.

VR explique avoir remarqué un besoin de renfort des relations avec certains collègues de l'ED, notamment en vue de tous les changements survenus au cours des dernières années. Elle est référente dans son laboratoire et est intéressée par les questions d'intégration, de risques psycho-sociaux, et de services aux doctorants. Elle exprime sa volonté de mise en valeur de l'ED, par le développement de la com-recherche à l'ED.

Les membres du conseil n'ont pas de question. FP passe donc au vote :

### **VR est nommée directrice adjointe à l'unanimité (14 votants ; 14 suffrages exprimés ; 14 POUR)**

- Présentation et nomination des membres extérieurs du conseil de l'ED

FP rappelle les règles actuelles de composition du conseil fixées par l'arrêté de mai 2016 (cf. p5 PDF). Il explique notamment que 20% de membres du conseil (soit 4 à 5 personnes) doivent provenir du monde socio-économique. Ils doivent donc être proposés/nommés par les membres du Conseil.

4 candidats sont présentés (cf. power point) et proposés au vote :

- Thierry Elias (HYGEOS): docteur de U Lille, physicien de l'atmosphère, spécialiste en traitement de données et d'images, proche des thématiques du LOA
- Maxence Mendez (OCTOPUS LAB - directeur-fondateur) : docteur de U Lille en chimie atmosphérique, proche des thématiques du PC2A,
- Michel Millares (directeur et co-fondateur de GECCO) : Ingénieur-docteur en qualité sécurité environnement, proche des thématiques de BioEcoAgro
- Sébastien Legendre (HORIBA France SAS - R&D), docteur en physique, proche des thématiques du PHLAM

Jean-François PAUL (JFP) propose de contacter des chimistes chez ROQUETTE FRERES et le groupe MADER.

Sylvie DAVIERO (SD) propose de contacter une personne de chez ROQUETTE FRERES

Il n'y a pas d'autres interventions et FP passe au vote

**Les 4 collègues proposés sont nommés membres extérieurs du Conseil de l'ED à l'unanimité (14 votants ; 14 suffrages exprimés ; 14 POUR)**

- Budget 2021 (bilan) et budget 2022 (prévisionnel)

En introduction, FP rappelle les règles de calcul des dotations des ED par U Lille (140 euros/doctorant U Lille en 1<sup>er</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> année – 200 euros/soutenance U Lille), et le calcul de la redevance due au Collège doctoral pour les formations professionnalisantes (50€/doctorants en 1er, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> année).

Il fait le bilan du budget 2021(cf. PDF).

Vincent PHALIP (VP) fait remarquer la faible dépense en mobilité pour 2021 (390 euros) et se demande si cela est uniquement dû à la baisse de la mobilité doctorante.

FP confirme que la mobilité doctorante a baissé au cours des années 2020 et 2021 en raison du contexte sanitaire et qu'il aimerait que la part de mobilité augmente en 2022. C'est pourquoi dans sa présentation des recettes/dépenses déjà réalisés, et des prévisions par catégorie de dépense du budget 2022 (voir PP), il explique qu'il a réservé une part du budget d'un montant de 25000€ aux mobilités doctorantes

Suite à une intervention de Maxime Beaudor (MB), FP explique qu'il propose de revoir les règles d'attribution des mobilités doctorantes : rester sur la base d'une mobilité par an, à hauteur de 500€ par mobilité, en ce qui concerne les demandes de co-financement de formation, en France, mais évoluer vers une base de co-financement d'une mobilité par doctorant au cours de la thèse, à hauteur de 1000€ maximum, pour les mobilités internationales courtes.

Céline Toubin (CT) intervient pour mentionner qu'il a aussi 2 appels à projet par an pour des mobilités internationales, proposées par les programmes gradués, plafonnés à hauteur de 3000€.

MB profite du sujet pour demander si l'aide aux certifications en langue s'étend à toutes les certifications. FP confirme que oui, mais à hauteur de 1 certification par doctorant et pendant toute la durée de la thèse.

Patrick Cordier (PC) souhaite mettre en lumière qu'une mobilité correspondrait plus à une aide au labo qu'à une aide au doctorant directement, étant donné que le labo avance les frais, et qu'il faut donc faire attention aux termes que nous employons dans les formulaires. Il propose également de mettre l'accent sur les formations.

FP confirme que pour les mobilités c'est bien la procédure qui est mise en place avec les laboratoires mais rappelle que c'est bien une mesure en soutien aux activités des doctorants. Il explique que pour certains laboratoires, ou à certaines périodes de l'année, il peut être difficile de financer une mobilité internationale aux doctorants ; l'aide de l'ED va faciliter les choses. (On rappelle qu'une présentation orale à une conférence internationale est l'un des critères exigés pour autoriser la soutenance de la thèse).

FP poursuit en expliquant qu'il souhaite mettre en place des formations qui seraient créées et financées par l'ED (3x20H ou 2x30H EqTD dès cette année) et souhaite lancer un appel à idée rapidement.

JFP nous fait part de son souhait d'éviter que l'ED finance des cours trop spécifiques et trop restreints. PC exprime son accord avec JFP et soulève un besoin de formation transversale à plusieurs disciplines.

Les membres du conseil n'ont plus de remarque.

**FP passe au vote : le budget2022 ainsi que les deux propositions associées (mobilités et formations) sont adoptées (14 votants ; 14 suffrages exprimés ; 13 POUR ; 1 CONTRE)**

- Présentation/Validation du règlement intérieur de l'ED

FP demande si les membres du conseil ont des questions sur le contenu du règlement (déjà corrigé une première fois après la réunion des DED du 23 mars 2022) qui leur a été envoyé avant la réunion du conseil, afin de pouvoir le valider.

Sophie Duquesne (SD) indique qu'elle se demande si le manuscrit de thèse doit obligatoirement être rédigé en français et s'il y faut demander une dérogation pour l'anglais, après avoir lu l'article y faisant référence dans le règlement de l'ED.

Hélène Selosse (HS), représentante de l'université de Lille, indique qu'il n'y a plus besoin de demander de dérogation pour écrire la thèse en anglais mais qu'une dérogation est nécessaire si un doctorant veut écrire sa thèse dans une autre langue.

FP précise que le rapport de soutenance doit être rédigé en français car le diplôme que le doctorant souhaite valider est un diplôme français. L'information est validée par HS.

Les membres du conseil n'ont pas d'autres remarque.

FP rappelle que, comme mentionné dans l'un des articles du règlement intérieur, il sera modifiable sur demande de la direction ou d'un tiers des membres du conseil.

FP passe au vote :

**Le règlement est validé à l'unanimité (14 votants ; 14 suffrages exprimés ; 14 POUR).**

**Il sera diffusé aux différents établissements co-accrédités pour l'ED.**

- Référents Collège doctoral (CD)

FP rappelle que le CD a lancé des appels à candidature pour des Référents « Parcours pro » et que l'appel reste sans réponse pour le moment bien que l'ED ait déjà relayé l'information 2 fois.

Il rappelle la liste des 4 personnes qui occupaient le poste jusqu'ici (voir PP) et indique que ces postes visent des enseignants chercheurs, chercheurs et ingénieurs permanents dans les labos.

FP détaille les différentes missions du poste et notamment la participation des référents à l'élaboration des domaines de compétences des formations (voir PP) et indique qu'une décharge horaire dépendante des missions qu'ils accepteront sera attribuée aux prochains référents.

JFP intervient pour demander si les référents vont participer à l'élaboration ou à la validation des compétences et qui sera chargé de valider les compétences.

FP lui indique que la méthodologie n'a pas encore été totalement définie avec le CD, car le CD veut intégrer les référents à l'équipe de réflexion.

S'en suit un débat autour du mode de validation des dites-compétences :

VP propose une validation par auto-évaluation par le doctorant, puis une évaluation par le directeur de thèse (DT) puis par la structure.

JFP soulève la difficulté que pourraient rencontrer les DT à attribuer un niveau à leur doctorant en toute impartialité, puis le coût en temps d'une telle procédure.

MB propose une validation lors du CSI. Cela pourrait être compliqué si de fait, les DED doivent participer à tous les CSI.

Tous ces éléments/propositions devront être discutés lors de la mise en place de la méthodologie par le Collège Doctoral.

Concernant le renouvellement des référents VP propose de solliciter, François Coutte, un collègue de son laboratoire qui a beaucoup de contact en entreprise.

- Points d'information divers

FP et HS annoncent la date à laquelle l'attribution des allocations ULille passera en Conseil Scientifique : le 19 mai

FP fait un point sur la situation des doctorants ukrainiens de l'ED SMRE (voir PDF), notamment son avis favorable pour la bourse Moblilex et qu'il aimerait que ces doctorants soient traités hors classement étant donné leurs situations exceptionnelles.

Il fait un point sur la situation des doctorants russes d'un encadrant de l'ED (voir PDF)

FP présente le bilan de cette campagne de bourse Moblilex : il indique une demande de mobilité sortante et 10 demandes de mobilités entrantes, dont 4 doctorants ukrainiens

Il profite de ce point d'information pour rappeler les dates du prochain concours de l'ED (2 juin) et la date maximum de remontée des candidatures (20 mai) et les dates des deux journées Adum (19 et 20 mai)

FP rappelle la mise en ligne du nouveau site Web de l'ED et notamment la page concernant la procédure de thèse avec « label européen » (voir lien sur PP) qui supposent plusieurs critères dont : avoir passé 3 mois à l'étranger, avoir 3 rapporteurs étrangers, une partie de la soutenance doit être effectuée en anglais ou dans une langue de la communauté européenne autre que celle du pays où a lieu la soutenance, etc...

Claire Bugner (CB), représentante de la région, intervient pour rappeler que la Région a mis en place un budget conséquent pour prolonger les contrats de thèse suite à la pandémie de COVID depuis 2020, et que cette année est l'année de la dernière vague de financement. Elle regrette que dans quelques cas la Région n'a pas pu co-financer


faute d'accompagnement par le second co-financier.

CB fait remarquer que dans quelques cas des doctorants ont bénéficié de postes ATER sans que la Région soit prévenue. Comme les postes ATER débutent au 1<sup>er</sup> septembre et que le doctorant démissionne de son contrat doctoral, une partie du budget de la Région est perdu. Elle aimerait que la Région soit informée aussitôt que cette décision est prise par l'établissement. FP et HS indique que malheureusement, ni l'ED ni les Affaires Doctorales ne sont informés.

FP explique que l'ED n'a pas de siège au conseil de la FST et que nous ne savons donc pas ni combien de postes, ni à qui ils sont attribués. Il précise qu'il invite désormais le doyen de la FST au conseil de l'ED afin de fluidifier les échanges d'information avec cette composante.

Il n'y a aucune autre intervention.

**La séance est levée à 12h15**



Professeur Frédéric PAROL

Directeur de l'Ecole Doctorale SMRE